



Invitation à présenter une candidature au poste de commissaire à l'intégrité du Nunavut

Des candidatures sont présentement sollicitées pour le poste de commissaire à l'intégrité du Nunavut.

Le commissaire à l'intégrité du Nunavut est un haut fonctionnaire indépendant de l'Assemblée législative. La personne choisie pour occuper ce poste est nommée sur recommandation de l'Assemblée législative en vertu de la *Loi sur l'intégrité*. Le commissaire à l'intégrité fournit des services au fur et à mesure des besoins.

Cette nomination effectuée selon les dispositions de la Loi est pour un mandat de cinq ans. La plus récente nomination a été effectuée le 10 septembre 2013.

Le ou la titulaire de ce poste exerce de nombreux pouvoirs et assume de vastes responsabilités en vertu de la *Loi sur l'intégrité* et de la *Loi électorale du Nunavut*. Vous pouvez obtenir un profil détaillé du poste auprès du Bureau du greffier de l'Assemblée législative ou en téléchargeant ce document sur le site Web de l'Assemblée législative à l'adresse www.assembly.nu.ca.

Les candidats ou candidates doivent faire état de façon détaillée de l'expérience et des compétences répondant aux exigences énoncées dans le profil du poste.

Les candidatures doivent être reçues au plus tard le 17 août 2018 à 17 h (HNE).

Les candidatures et les demandes d'information au sujet de ce poste doivent être transmises à l'adresse suivante :

**Secrétaire du Bureau de régie et des services
Bureau de l'Assemblée législative du Nunavut
C.P. 1200, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
Tél. : (867) 975-5000
Télé. : (867) 975-5191
Courriel : submissions@assembly.nu.ca**